

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 05 Avril 2023	Séance du Mardi 11 Avril 2023
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-trois, le onze Avril à 17 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Marie PASSIEUX	
	Votes : 39	
Présents : 32	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	
Rapporteur	Olivier BRUN	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Christiane FULCRAND (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), M. Patrick JAURES (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par M. Aleix BERTRAND (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Grégory GUERIN (Paulhan), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Laurent ALBERT (Villeneuve).

Vente d'un entrepôt situé au 16 Rue André Chénier à Clermont l'Hérault – Autorisation donnée au Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-37,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,

Vu le Code civil, notamment l'article 1583,

Vu la délibération n°2022.05.24.29 portant autorisation de l'acquisition du bien immobilier situé au 16 Rue André Chénier à Clermont l'Hérault par la Communauté de communes du Clermontais pour un montant de 51 000 € HT,

Vu l'acte authentique signé le 29 Juin 2022 entre l'Etat et la Communauté de communes du Clermontais, Considérant que la Communauté de communes du Clermontais est propriétaire du local situé au 16 Rue André Chénier. Ce local est un espace de stockage et d'entrepôt actuellement utilisé pour y entreposer du matériel du théâtre le Sillon, en prévision des travaux de réhabilitation.

Monsieur BRUN rappelle que la Communauté de communes a été sollicitée par courrier des services de l'Etat en vue d'exercer un droit de priorité sur ce local. Par délibération du 24 Mai 2022, le Conseil communautaire a délibéré favorablement à l'exercice de ce droit de priorité.

Néanmoins, par le biais d'un recours contentieux, l'entreprise CEDE34 qui était initialement la personne morale bénéficiaire de l'acquisition, a fait valoir que ce droit de priorité ne pouvait être légalement exercé par la Communauté de communes du Clermontais.

Compte tenu des faits précités, il apparaît dès lors opportun de réaliser une nouvelle cession de ce bien à l'entreprise CEDE34 initialement bénéficiaire de l'acquisition, en lieu et place d'une procédure contentieuse qui viserait l'annulation de la vente pour défaut de compétence de la Communauté de communes du Clermontais.

Considérant qu'il est proposé que cette cession se fasse au prix d'acquisition par la Communauté de communes soit 51 000 euros H.T, les frais d'adjudications sont à la charge du vendeur.

De par le caractère temporaire du stockage pendant la durée des travaux, la Communauté de communes du Clermontais a convenu avec l'entreprise CEDE34 la conclusion d'un bail locatif lui permettant d'être ainsi locataire du même local, à compter de la signature de l'acte de vente.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la cession du bien immobilier, cadastré BR n°120 et BR n°173 à 178, sis 16 Rue André Chénier à Clermont l'Hérault au prix fixé de 51 000 € HT ainsi que la prise en charge des frais annexes liés à la vente,
- **ACTE** l'intérêt pour la Communauté de communes de céder ce bien immobilier en vue de l'extinction du recours contentieux déposée à son encontre sur ce bien et au regard de l'intérêt d'être locataire de ce local au regard du besoin temporaire qui est le sien,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et pièces utiles nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ACTE** qu'un acte authentique de vente et de manière concomitante un bail locatif seront établis dans un délai de trois mois à compter de la présente délibération entre la Communauté de communes du Clermontais et la société CEDE34.

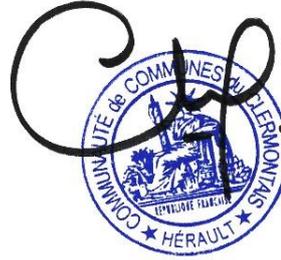
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Marie PASSIEUX

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL